



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

En santé mentale, le Québec doit entreprendre le virage communautaire recommandé par l'OMS

Montréal, vendredi 24 septembre 2021 – L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) vient de publier un document d'orientations relatives aux services de santé mentale communautaire. À la suite de cette publication, le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a demandé au ministre Lionel Carmant de s'inspirer du modèle proposé par l'OMS dans prochain Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM), prévu pour la fin de 2021. « La pandémie de la COVID-19 a révélé le caractère inadéquat et dépassé des services de santé mentale au Québec. Elle a mis en lumière les défaillances des institutions, la marginalisation et l'isolement des personnes aux prises avec des difficultés de santé mentale, de même que l'insuffisance et la fragmentation des services de santé mentale dans la communauté », estime Charles Rice, président du Réseau communautaire en santé mentale (COSME).

Selon la directrice générale du COSME, Christina Charron-St-Pierre : « Le Québec doit répondre à l'appel de l'OMS en procédant à des investissements immédiats et ciblés dans les services communautaires en conformité avec les plus hauts standards des droits de la personne. Le but est de donner l'espoir d'une meilleure vie aux personnes ayant des difficultés de santé mentale et à leurs proches ».

Le Réseau COSME constate que les hôpitaux accaparent plus de 78 % des dépenses en santé mentale du MSSS alors que les ressources communautaires et de première ligne peinent à répondre aux besoins des Québécoises et Québécois. « C'est une remise en question de l'hégémonie du modèle biomédical en santé mentale dont il est question. Les organismes communautaires en santé mentale ne reçoivent que 8,2 % du budget de la santé mentale et ce pourcentage stagne depuis plus d'une décennie », déplore Charles Rice.

¹ OMS, juin 2021 : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240025707> (Version intégrale en anglais)

Au Québec, il existe plus de 450 organismes communautaires en santé mentale. Par leurs interventions, ces organismes valorisent une approche globale fondée sur le rétablissement, le soutien dans la communauté et la primauté de la personne. Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a tenu des consultations en 2019 qui ont mené à l'adoption de 25 propositions pour un virage communautaire en santé mentale, qui rejoignent en tout point les orientations proposées par l'OMS.

L'OMS soutient qu'il est essentiel d'agir sur les déterminants sociaux de la santé mentale. Au Québec, le manque d'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi et à la sécurité du revenu auquel sont confrontées les personnes qui ont un problème de santé mentale bafoue leurs droits fondamentaux et nuit à leur rétablissement.

« Dans une société comme le Québec, où les organismes communautaires en santé mentale peuvent jouer un rôle clé, il est décevant de constater qu'on tarde à reconnaître l'urgence de sortir du modèle biomédical, centré sur les institutions hospitalières et de passer à un système ayant la communauté comme assise », ajoute Christina Charron-St-Pierre.

Dans son appel au ministre Carmant, le COSME réclame des mesures claires pour entreprendre un important et nécessaire virage communautaire et demande que soit reconnu et soutenu le rôle des organismes communautaires en santé mentale et celui de leurs regroupements régionaux.

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a été fondé en 2012. Il s'est donné pour mission de soutenir, mobiliser et représenter le secteur québécois de l'action communautaire en santé mentale. En sont membres, 12 regroupements régionaux représentatifs de plus des deux tiers des 450 organismes communautaires en santé mentale reconnus par le MSSS.

Pour information

Charles Rice
président
418 255-0698

Christina Charron-St-Pierre
directrice générale
514 609-1589

<http://cosme.ca/>
info@cosme.ca